Envoyé en préfecture le 11/09/2023

Reçu en préfecture le 11/09/2023

Publié le

ID: 038-213805120-20230907-2023_18-DE

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE VIENNE
CANTON DE L'ISLE D'ABEAU

COMMUNE DE TRAMOLÉ

En exercice : 14
Présents : 11
Pouvoir : 00
Votants : 11

REGISTRE DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023-18

L'an deux mil vingt trois Le 07 Septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ s'est réuni en session ordinaire, à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 01 septembre 2023

<u>PRESENTS</u>: Jean-Michel DREVET, Sébastien GUILLAUD, Maurice BONNET-PIRON, Florence MANDON, Sylvie SABATIER, Pascale CHOTEL, Marcel BERTHIER, Philippe PELLET, Dominique FLACHER, Annie PIGNEDE, Laure-Paola GUIVIER,

Absents: Jean-Michel PIDOLOT, David ORJOLLET, Albane PINEDE

Secrétaire de séance : Sylvie SABATIER

OBJET: CREATION POSTE REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient alors au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent, actuellement adjoint administratif principal 1ère classe, a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur principal 2ème classe par voie de promotion interne et suite à obtention d'un examen par décision de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de l'Isère en date du 13 juillet 2023.

Afin de nommer l'agent sur ce grade, le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet et d'adopter la modification du tableau des emplois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la création du poste de rédacteur principal 2ème classe à compter du 15 septembre 2023.

Jean-Michel DREVET Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les, jour, mois et an que dessus. Transmis et Visé par le contrôle de la légalité Certifié exécutoire et Affiché